

2M EVENT

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 €
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIIN 2025**

❖ Troisième résolution - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40.244,70 euros de la manière suivante :

Affectation :

- La totalité de la somme soit.....40.244,70 euros
Aux associés à titre de distribution de dividendes

Total : 40.244,70 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale décide de distribuer un dividende complémentaire de 9.755,30 euros prélevé sur le poste « Autres réserves » de sorte que le dividende global ressorte à **50.000 €.**

Ainsi chacune des 150 parts sociales recevra un dividende de 333,33 euros qui sera mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 161.844 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices			
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0 €	0 €	100.000 €
31/12/2022	0 €	0 €	100.000 €
31/12/2021	0 €	0 €	50.000 €

2M EVENT

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 €
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUN 2025**

❖ Troisième résolution - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40.244,70 euros de la manière suivante :

Affectation :

- La totalité de la somme soit.....40.244,70 euros
Aux associés à titre de distribution de dividendes

Total : 40.244,70 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale décide de distribuer un dividende complémentaire de 9.755,30 euros prélevé sur le poste « Autres réserves » de sorte que le dividende global ressorte à **50.000 €.**

Ainsi chacune des 150 parts sociales recevra un dividende de 333,33 euros qui sera mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 161.844 euros.


Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices			
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0 €	0 €	100.000 €
31/12/2022	0 €	0 €	100.000 €
31/12/2021	0 €	0 €	50.000 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés du 12 juin 2025.

**Certifié conforme
Le Gérant**

DocuSigned by:

EC7B7CB3468E42D...


2M EVENT

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 €
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

**BILAN
COMPTE DE RESULTATS
ANNEXES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**Certifié conforme
Le Gérant**

DocuSigned by:

EC7B7CB3468E42D...

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	13 353	7 613	5 739	10 190
Fonds commercial (1)	500		500	500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	189 596	122 913	66 683	96 383
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	449		449	449
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	203 897	130 526	73 371	107 522
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés/com.	1 330		1 330	15 730
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	789 618		789 618	408 721
Autres créances	145 836		145 836	242 884
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				253 385
Disponibilités	149 562		149 562	34 744
Charges constatées d'avance (3)	25 821		25 821	26 328
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 112 167		1 112 167	981 792
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 316 064	130 526	1 185 538	1 089 315
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			106 653	3 048

Bilan

	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	150	150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	169 950	158 170
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	40 245	111 780
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	211 844	271 600
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		5 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	213 088	333 555
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	220	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 535	262 973
Dettes fiscales et sociales	201 682	175 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	747	3 268
Produits constatés d'avance (1)	418 422	37 443
TOTAL DETTES	973 694	812 715
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 185 538	1 089 315
(1) Dont à plus d'un an (a)	110 998	289 225
(1) Dont à moins d'un an (a)	862 696	523 490
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 858 656	2 393 010
Chiffre d'affaires net	1 858 656	2 393 010
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 199	9 587
Autres produits	113	15
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 873 968	2 402 612
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres appro.	1 199 086	1 577 368
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	177 543	214 134
Impôts, taxes et versements assimilés	14 935	18 551
Salaires et Traitements	353 827	353 160
Charges sociales	114 201	91 003
Amortissements et provisions	34 151	34 169
Autres charges	12	17
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 893 755	2 288 401
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 787	114 211
Quote parts de résultat sur opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	11 254	6 661
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	4 164	5 037
Reprises sur dépré., prov. et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	15 417	11 698
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
Intérêts et charges assimilées	5 473	6 328
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 473	6 328
RESULTAT FINANCIER	9 944	5 370
RESULTAT COURANT avant impôts	-9 843	119 580
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	69 178	7 278

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Sur opération en capital		38 000
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	69 178	45 278
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 271	884
Sur opération en capital		21 409
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 271	22 293
RESULTAT EXCEPTIONNEL	59 907	22 984
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	9 819	30 785
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 245	111 780

Dossier Financier 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2M EVENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 185 538 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 40 245 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.